

MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORs, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA et OUDOT.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL, GASTAUD et REVERS.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme BETTON à M. LANGLOIS, M. BAUCHU à Mme OUDOT, M. DESCLAUX à M. RECORs et M. ZGAINSKI à Mme MOREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Karine SILVESTRE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame SILVESTRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023 -DELIBERATION N° 3 /47

Réf : Crèche familiale : FA/9.1

OBJET : RATTACHEMENT DE LA CRECHE FAMILIALE A LA MAIRIE DE CESTAS

Madame BINET expose,

Vu la délibération n°172 du 19 novembre 1977 autorisant la création d'une crèche familiale communale, dont le siège se trouvait à l'ancienne Mairie de Cestas, place du Souvenir.

Considérant que la crèche familiale est, depuis sa création, un établissement communal actuellement rattachée par un numéro de SIRET au Centre communal d'Action Sociale (CCAS) sans que la compétence ne relève de son domaine d'intervention.

Considérant que la crèche familiale exerce une activité de restauration collective à la Maison petite enfance, 1 chemin de l'Estibère, et dispose de l'adresse place du souvenir.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le numéro de SIRET pour chaque changement d'adresse.

Il apparait nécessaire,

- De rattacher la crèche familiale, à la Mairie de Cestas,
- De modifier l'adresse d'activité actuelle, par celle de la Maison Petite Enfance sis 1 chemin de l'Estibère 33610 Cestas.

Il vous est, ainsi, proposé d'adopter cette mise en conformité, afin de pouvoir procéder aux différentes démarches administratives.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions de Madame BINET,
- Autorise les modifications administratives et la signature des documents inhérents par le Maire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Karine SILVESTRE



LE MAIRE



Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 06/07/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 06/07/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.